



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 7039

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences dommageables tant du choix de la date de départ des vacances de Noël (mardi 21 décembre) que de sa coïncidence pour les trois zones. En effet, la circulation routière est ainsi surchargée et les locations en station concentrées sur une seule semaine, la première étant tronquée. Les risques d'accidents sont ainsi multipliés tandis que les difficultés économiques des stations de sport d'hiver sont parallèlement aggravées. Aussi sollicite-t-il une révision du calendrier scolaire afin de faire partir les vacances à compter du samedi 18 décembre.

Texte de la réponse

L'élaboration du calendrier scolaire 1994-1995 a été dominée par le souci d'offrir aux élèves une année scolaire équilibrée, principalement en mettant fin à l'anomalie, unanimement décriée, d'un dernier trimestre à la fois très court et très perturbé par l'ensemble des procédures d'examen, d'orientation et d'affectation des élèves. C'est ainsi que les vacances d'hiver et de printemps ont été légèrement avancées et maintiennent les équilibres antérieurement atteints. La période des congés de Toussaint a retrouvé une durée satisfaisante. Il a, par ailleurs, été tenu compte des préoccupations des milieux du tourisme et de la sécurité routière. C'est ainsi que le mois de juillet sera entièrement libre pour les élèves - à l'exception de ceux qui seront concernés par les oraux du baccalauréat - ce qui permettra un meilleur étalement des vacances d'été. Il faut souligner également l'intérêt pour les enfants et les familles d'avoir deux mois pleins en juillet et août ; et pour la première fois un léger décalage d'un jour ou deux entre zones aux congés de Toussaint et de Noël pour faciliter les départs en vacances. Les vacances de Noël posent un problème particulier. Les 25 décembre et 1er janvier doivent évidemment être impérativement inclus dans les vacances de Noël et la plupart des familles organisent des regroupements autour de ces deux dates. Cela interdit tout zonage allant au-delà de la légère « vibration » introduite pour faire face aux impératifs de la sécurité routière. Il serait, par ailleurs, déraisonnable d'allonger ces vacances. Il convient, en effet, de rappeler que les élèves français sont ceux qui disposent déjà, en Europe, des plus longues vacances scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7039

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3618

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2048